



Office romand de Lignum
En Budron H6
CH – 1052
Le Mont-sur-Lausanne

tél. +41 (0)21 652 62 22
fax +41 (0)21 652 93 41
cedotec@lignum.ch
www.lignum.ch

Office romand de Lignum

Service technique, consultation technique, conseils techniques, avis techniques, expertises et Blower Door

Par le **service technique téléphonique** gratuit, l'Office romand de Lignum, apporte des réponses aux questions courantes que se posent les maîtres d'ouvrages, les concepteurs et les entrepreneurs.

La **consultation technique** est une prestation de contrôle en phase d'avant-projet. Elle consiste en une séance de deux heures, au prix forfaitaire de CHF 300.-, pendant laquelle un projet est analysé sous toutes ses coutures. Cette vision extérieure et neutre s'effectue en présence des intéressés et permet de cristalliser les points sensibles du projet, de valider les choix effectués et, le cas échéant, d'éliminer les éventuels défauts de conception avant qu'ils n'occasionnent de coûteux dommages.

Le **conseil technique** est une prestation d'accompagnement destinée aux concepteurs d'ouvrages en bois, principalement en phase d'avant-projet. Il permet de fixer des bases de travail adaptées à un projet spécifique, sans toutefois déborder sur les phases de réalisations qui doivent être confiées aux différents spécialistes concernés. Cette prestation est facturée selon le temps effectif nécessaire.

Par ailleurs, les ingénieurs de l'Office romand de Lignum sont à même d'effectuer des **avis techniques** et des **expertises** dans les différents domaines de la construction en bois (menuiserie, charpente, ossature, protection incendie, préservation). Le coût des ces prestations est défini préalablement sur la base d'une proposition d'honoraire mentionnant les démarches prévues. L'avis technique ou l'expertise font toujours l'objet d'un rapport écrit.

La procédure d'**avis technique** est une démarche consensuelle, hors procès, sollicitée par les parties dans le cadre d'un litige. Il s'agit de déterminer l'état effectif d'un dommage constaté, d'en définir les causes, d'étudier les responsabilités éventuelles et, dans la mesure du possible, de proposer des solutions d'assainissement.

La procédure d'expertise s'effectue à la demande d'un juge. Il s'agit de répondre aux questions formulées par les parties dans le cadre d'un litige. L'expert détermine la nature des dommages ainsi que leurs causes, sur le plan strictement technique.

L'Office romand de Lignum possède également un service de **Blower Door ou test d'étanchéité à l'air** (prix sur demande). Cette procédure simple et efficace quantifie le taux de renouvellement d'air effectif d'un bâtiment afin de localiser d'éventuelles fuites dans son enveloppe de façon qualitative.

En qualité d'association qui assume des tâches de service technique et de promotion du bois, l'Office romand de Lignum est indépendant de l'industrie, ce qui garantit la parfaite neutralité de ses conseils et prestations techniques, avis techniques et expertises.

Office romand de Lignum